



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

cotisations

Question écrite n° 41694

Texte de la question

M. François Sauvadet appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur le régime des charges sociales applicable au personnel d'encadrement des associations d'insertion et de réinsertion, telles que la communauté d'Emmaüs. En vue de favoriser l'emploi de ces personnes et de soutenir l'action de ces associations, il souhaite savoir s'il peut être envisagé d'exonérer, au moins partiellement, de charges sociales le personnel d'encadrement des associations de réinsertion.

Données clés

Auteur : [M. François Sauvadet](#)

Circonscription : Côte-d'Or (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 41694

Rubrique : Sécurité sociale

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 février 2000, page 969